Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NOUVELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Date du Conseil Municipal :	**20 novembre 2018**	*Nombre de conseillers en exercice :*	**72**
Date de convocation :	13 novembre 2018	Nombre de présents :	39
		Nombre de représentés par pouvoir :	11
		Nombre de votants :	**50**
		Nombre d'absents :	22

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Noël MONTIER, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BAERT Olivier, BEAUDOIN Jérôme, BENSAID Robert, BERTHE Claude, BUONOMO Bernadette, CAPPELLE Hubert, COURTOUX Thomas, DECROOS Monique, DEVAUX Anthony, DORGÈRE François, DRAPPIER Michèle, DUVOUX Dominique, ESNOULT Catherine, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GOULLEY Martine, GROULT Daniel, KANEB Michèle, LEFEBVRE Pascal, L'HOMME Roseline, MADELON Jean-Louis, MICHOUX Jean-Pierre, MONTIER Jean-Noël, NÉEL Marie-Madeleine, OGER Leïla, PERDRIEL Christian, PERDRIEL Daniel, PETIT Danièle, PICOT Christian, PRÉVOST Jean-Jacques, PROFIT Jean-François, VAMPA Marc, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie, VITTET Gérard, WNUK Jean.

Représentés par pouvoir : EDY Noëlle (à VANDOOREN Bernard), GIBOURDEL Jean-Pierre (à GOULLEY Martine), GRAVELAIS Edith (à VAN DEN DRIESSCHE Agnès), KIFFER Daniel (à LHOMME Roseline), LEPOITTEVIN Christophe, (à PETIT Danièle), LEVEAU Dalilha (à BEAUDOIN Jérôme), LEVILLAIN Jean-Pierre (à DORGERE François), MARTIN Jean (à VAMPA Marc), PERCQ Gérard (à BENSAID Robert), TAVERNIER Sophie (à DUVOUX Dominique), VIALA Alain (à MONTIER Jean-Noël).

Absents : BACKX Olivier, BÉCHET Gaétan, BERTHE Brigitte, BOISSIÈRE Bernard, BORDEAU Jean-Pierre, BRIONNE Dominique BRUT Nicolas, CASSIET Daniel, DESFRESNE Anthony, GROULT Catherine, LECOMTE Alexis, LEFRILEUX Jean-Claude, LEMONNIER Stéphane, MARIN Thierry, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, MESNIL Cécile, PREYRE Françoise, ROINSARD Roger, SCIPION Elodie, VIVIEN Vincent, WERS Stanislas.

Secrétaires de séances : DRAPPIER Michèle, BEAUDOIN Jérôme

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal a été envoyé par courrier. Aucune remarque n'est apportée.
Le compte rendu est donc adopté.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du projet de PLU

M. le Maire rappelle que l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mesnil-en-Ouche a été validé le 28 mars 2017.

L'article L.151-2 du Code de l'Urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Selon l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, dans le cas d'une Commune Nouvelle.

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du Conseil Municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire expose le projet de PADD :

- objectif n°1 : s'inscrire dans un développement urbain équilibré :
  - axe 1 : promouvoir une gestion économe de l'espace, organisée à partir des centralités
  - axe 2 : proposer une offre de logements équilibrée, en lien avec les attentes des ménages
  - axe 3 : conforter l'offre en équipements publics et services publics

- objectif n°2 : améliorer les conditions de mobilité selon une organisation plus efficace :
  - axe 1 : encourager le développement des modes de transport alternatifs
  - axe 2 : améliorer les conditions de pratique des modes doux
  - axe 3 : optimiser et sécuriser le réseau routier actuel
- objectif n°3 : asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux
  - axe 1 : favoriser l'activité agricole, pilier de l'économie locale
  - axe 2 : accompagner le développement économique et la diversité commerciale
  - axe 3 : structurer une offre touristique s'appuyant sur les atouts culturels et patrimoniaux du territoire
- objectif n°4 : offre un cadre de vie de qualité dans un environnement valorisé
  - axe 1 : ménager la qualité paysagère et patrimoniale du territoire
  - axe 2 : valoriser les grands ensembles naturels et améliorer leur fonctionnalité
  - axe 3 : valoriser les ressources du territoire
  - axe 4 : limiter l'exposition des personnes et des biens aux risques

Après cet exposé, M. le Maire déclare le débat ouvert. Les sujets suivants sont abordés :
- la question de la densification et la problématique de la maîtrise foncière,
- la nécessité de préserver des spécificités du territoire rural,
- le calcul du coefficient de rétention foncière,
- la nécessité de prendre en compte les installations de défense incendie ,
- la notion de corridors écologiques, dans le cadre de la trame verte et bleue.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

COMMUNE NOUVELLE

Création d'une Commune Nouvelle par regroupement de Mesnil-en-Ouche et Bois-Anzeray

M. Le Maire rappelle que la commune de Bois-Anzeray a sollicité depuis deux ans son intégration au sein de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche. Une présentation de la Commune Nouvelle et des conséquences d'une intégration a été faite devant le Conseil Municipal de Bois-Anzeray le 10 octobre 2018.
A l'issue de cette réunion, le conseil municipal de Bois-Anzeray s'est réuni le 14 novembre 2018 et a voté contre la création d'une Commune Nouvelle par regroupement de Mesnil-en-Ouche et Bois-Anzeray.
Le projet est donc abandonné.

INTERCOMMUNALITE

M.le Maire explique que lors de sa séance du 31 octobre 2018, le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a adopté à l'unanimité une modification statutaire à son initiative.
Celle-ci prévoit :
-l'actualisation de la compétence « accueil des gens du voyage » par la référence à la loi de 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté ;
-la compétence « politique du logement » intègre le cadre de vie, avec la précision des actions intercommunales : Programme Local de l'Habitat (PLH) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) ;
-la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » est élargie au développement des énergies renouvelables ;
-les compétences « assainissement non collectif » et « assainissement collectif » sont généralisées à l'ensemble du territoire intercommunal, et sont intégrées en compétence optionnelle sous l'intitulé « assainissement des eaux usées » ;
-la compétence « maîtrise des eaux de ruissellement et lutte contre l'érosion des sols » est étendu à l'animation du SAGE ;
-la compétence « transports » est élargie aux mobilités, avec l'ajout des actions relatives aux circulations douces et au covoiturage ;
-la compétence « santé » intègre une opération de prévention de la santé dans le cadre d'un Contrat Local de Santé ;
-la compétence « chemins ruraux et autres voies » est transformée en « autres voies : chemins de randonnée et voie verte » avec un accent apporté à l'entretien courant de la voie verte Evreux-Pont-Authou en complément de la voie Bernay-Broglie ;
-une nouvelle compétence intitulée « politique locale de soutien et de promotion de l'agriculture en complément des dispositifs régionaux » est créée ;
-dans le bloc de compétences « autres », l'action éducative est complétée par le transport des élèves du territoire vers les piscines et la station-service 24/24 n'est plus limitée à l'ancien territoire de Broglie.

L'ensemble des Conseils Municipaux du territoire doivent donner un avis sur cette modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la modification statutaire proposée.

FINANCES

Décision modificative n°2-2018 au budget principal

M. le Maire propose d'adopter une décision modificative au budget primitif 2018 de la Commune, sur son budget principal. Celle-ci concerne :
- la nécessité d'inscrire le montant des dégrèvements accordés par la Commune au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants, pour un montant de 1 453 € ;

- cette dépense nouvelle est compensée par une augmentation des produits exceptionnels divers, la Commune ayant bénéficié d'importants remboursements de sinistres par son assurance à ce chapitre ;
- le transfert de dépenses entre chapitres au sein de la section d'investissement ; il s'agit d'une modification d'écriture qui doit permettre de préparer la mise en place des amortissements sur les biens concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°2-2018 au budget principal.

Décision modificative n°2-2018 au budget annexe « Cabinet médical Beaumesnil »

M. le Maire propose d'adopter une décision modificative au budget primitif 2018 de la Commune, sur son budget annexe « Cabinet médical Beaumesnil ». Celle-ci concerne :

- l'inscription d'une ligne de dépense de 1 500 € au titre des entretiens et réparations d'autres bâtiments, considérant la nécessité d'engager quelques dépenses d'entretien du chauffage ;
- cette ligne est compensée par la diminution de 1 356 € des postes de remboursements d'intérêts d'emprunt, considérant que celui-ci sera contracté en toute fin d'année 2018 ;
- elle est également compensée par une diminution de 144 € des autres charges exceptionnelles (ligne non affectée à une dépense particulière).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°2-2018 au budget annexe « Cabinet médical Beaumesnil ».

Contraction d'un emprunt sur le budget principal

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 600 000 € pour le financement de quatre opérations d'investissements, comme prévu au budget primitif 2018 :
- l'acquisition de terrains dans le bourg de La Barre-en-Ouche ;
- l'acquisition des locaux de la Poste de La Barre-en-Ouche ;
- l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
- les travaux d'extension du siège de Mesnil-en-Ouche.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues de trois établissements bancaires sollicités pour le prêt.
La première offre, de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,87 €
- échéances trimestrielles constantes : 9 007,03 €
- frais de dossier : 300 €
- coût total du crédit : 120 562,40 €

La deuxième offre, de la Caisse d'Épargne de Normandie, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,67 €
- échéances trimestrielles constantes : 8 837,59 €
- frais de dossier : 300 €
- coût total du crédit : 107 007,20 €

La troisième offre, de la Banque Postale, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 600 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,68 €
- échéances trimestrielles constantes : 8 846, 02 €
- frais de dossier : 600 €
- coût total du crédit : 108 045,60 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre reçue de la Caisse d'Épargne de Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- accepte de contracter un prêt d'un montant de 600 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie selon les conditions indiquées ci-dessus ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt ;
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 ;

Contraction d'un emprunt sur le budget annexe « Cabinet médical Beaumesnil »

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser un emprunt de 340 000 € pour le financement de la restructuration et l'extension du cabinet médical de Beaumesnil, comme prévu au budget primitif 2018.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les offres reçues de trois établissements bancaires sollicités pour le prêt.

La première offre, de la caisse régionale du Crédit Agricole Seine-Normandie, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 340 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,87 €
- échéances trimestrielles constantes : 5 103,99 €
- frais de dossier : 170 €
- coût total du crédit : 68 319,20 €

La deuxième offre, de la Caisse d'Épargne de Normandie, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 340 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,67 €
- échéances trimestrielles constantes : 5 007,97 €
- frais de dossier : 300 €
- coût total du crédit : 60 637,60 €

La troisième offre, de la Banque Postale, présente les caractéristiques suivantes :
- montant : 340 000 €
- durée : 20 ans
- taux fixe : 1,68 €
- échéances trimestrielles constantes : 5 012,74 €
- frais de dossier : 340 €
- coût total du crédit : 61 225,47 €

M. le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre reçue de la Caisse d'Épargne de Normandie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
- accepte de contracter un prêt d'un montant de 340 000 € auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie selon les conditions indiquées ci-dessus ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt ;
- précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2018 ;

LOGEMENTS

Caducité du bail avec In-Tech Rénovation

M le Maire informe le Conseil Municipal que la société In-Tech Rénovation est locataire de la Commune pour un garage situé à La Barre-en-Ouche depuis le 1er avril 2011. Les loyers ne sont plus réglés depuis le 1er janvier 2013. Cette société ayant fait l'objet d'une liquidation, son bail n'a plus d'existence juridique. Pour permettre à la Commune de récupérer le garage concerné, M le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération pour acter la caducité du bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la caducité du bail avec la société In-Tech Rénovation.

Réitération de garantie d'emprunt au bénéfice de la SILOGE

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que la SILOGE dispose actuellement d'un emprunt garanti par la commune de Mesnil-en-Ouche, dans le cadre de la réalisation d'un programme de logements sociaux à La Barre-en-Ouche. Dans un contexte financier complexe pour les bailleurs sociaux (gel des loyers au 1er janvier 2018, passage de 5,5 % à 10 % de la TVA sur les investissements, mise en place de la réduction de loyer de solidarité), la SILOGE souhaite allonger la durée de ses emprunts de 10 ans en accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations. La SILOGE sollicite donc la réitération de la garantie d'emprunt de la Commune. Le capital garanti est de 207 662,14 € avec un taux indexé sur les intérêts du Livret d'Epargne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réitération de garantie d'emprunt au bénéfice de la SILOGE.

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

Campus scolaire de Mesnil-en-Ouche : détermination du montant d'investissement de la Commune Nouvelle et sollicitation de la DETR

M le Maire informe le Conseil Municipal que le programme du projet de campus scolaire de Mesnil-en-Ouche a été acté par le Conseil Départemental de l'Eure. Il présente aujourd'hui un coût prévisionnel de travaux de 12 133 967,50 € HT. Ce montant doit être réparti entre le Conseil Départemental et la Commune Nouvelle.

Suite à la proposition de trois scénarii, le comité de pilotage du campus scolaire associant des représentants du Département, de la Commune et de l'Education Nationale a fait le choix d'un scénario qui apparaît comme le plus logique et adapté d'un point de vue financier. M le Maire propose d'adopter la proposition suivante :

Collectivité	Travaux	Montant HT prévisionnel
Conseil Départemental	Classes du collège Espaces pédagogiques partagés Fonctions administratives Internat Restaurant scolaire Bâtiments modulaires (pendant travaux) Espaces extérieurs cantine Espaces extérieurs collège	9 987 347,50 €
Commune Nouvelle	Classes du primaire Réhabilitation école maternelle Espaces extérieurs école	2 146 620,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant d'investissement proposé de la Commune et autorise M. le Maire à solliciter le financement :

- de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 40 % ;
- du Conseil Départemental au titre de la politique de soutien aux équipements scolaires à hauteur de 40 %.

SERVICES PUBLICS

Autorisation au Maire pour ester en justice contre la décision de l'ARS concernant la fermeture de la maternité de l'hôpital de Bernay

M le Maire informe le Conseil Municipal que l'association pour le soutien à la maternité de l'hôpital de Bernay a sollicité l'ensemble des communes adhérentes à l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour se joindre à la requête établie par Maître JALET avocat au barreau de l'Eure, pour contester devant la juridiction administrative tant au fond qu'en référé, la décision de l'agence régionale de santé de Normandie de fermer le service de gynécologie-obstétrique avec hospitalisation complète (maternité) de l'établissement hospitalier de Bernay, considérant que la décision de fermeture de la maternité de Bernay est de nature à faire gravement griefs aux citoyens et citoyennes de notre commune, en provoquant l'éloignement de la maternité du lieu de leur domicile avec toutes les conséquences négatives que l'on peut imaginer en pareille circonstance en matière de soins et de prévention.

M le Maire précise que l'adhésion des communes à l'association représente une cotisation de 10 € minimum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M le Maire à porter une action en justice contre l'ARS devant le tribunal administratif de Caen et faire représenter la Commune par Maître JALET

QUESTIONS DIVERSES

Assistante sociale
M. le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle assistante sociale a pris ses fonctions le 19 novembre 2018.

Radar pédagogique
M.VANDOOREN Bernard demande à quelle date sera installé le radar pédagogique route de l'Aigle à La Barre en Ouche car les vitesses sont excessives.
Ce radar sera installé dans la semaine.

Ruissellement des eaux
M PICOT souhaite savoir à quel moment seront réalisés les travaux d'urgence par l'Intercom Bernay Terres de Normandie suite aux inondations.
L'Intercom Bernay Terres de Normandie a adressé un courrier aux communes reconnues comme état de catastrophes naturelles suite aux inondations de juin les informant d'une rencontre prochaine pour définir les travaux à effectuer en urgence.
Les communes déléguées ayant des travaux urgents sont invitées à adresser un mail aux services de la commune afin d'avoir les informations nécessaires pour la rencontre avec l'Intercom.

M. le Maire déclare la séance levée à 21H30.